

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHAMPLAIN DAYCARE INC.	Numéro de permis 2017649	Date d'inspection Le 16 avril 2025	
Nom de l'établissement Garderie Champlain Daycare		Numéro de téléphone (506) 383-0077	
Adresse 66 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	17 janv. 2025	
Commentaires : Au moment de l'inspection 3 sur 10 personnes administrateur et personnes éducateur ont leur certificat d'un an en éducation à l'enfance ou équivalence accordé par le Ministre. Depuis la délivrance du nouveau permis, un 1e rappel a été donné. Une discussion a eu lieu au sujet de son plan pour avoir le plus vite possible cet article du règlement conforme.			
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	17 janv. 2025	16 avr. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. S'assurer d'aller voir la grille des heures de développement professionnel en tenant compte de la date de renouvellement. Par exemple, pour ce permis, au moins 2 heures de développement professionnel devrait avoir été fait par les personnes éducatrices. Au moment de l'inspection, c'est conforme.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	17 janv. 2025	
Commentaires : 3 sur 5 classe à leur programmation quotidienne planifiée. La planification quotidienne en garderie est essentielle pour offrir un cadre sécurisant et structuré aux enfants. Elle favorise leur développement, soutient l'autonomie et facilite l'adaptation. Pour les éducateurs, elle permet une meilleure organisation et un suivi pédagogique efficace. Planifier permet aussi d'observer ce qui fonctionne ou non, et d'adapter les activités en fonction des besoins spécifiques de chaque enfant. Un 2e rappel a été donné.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	22 avr. 2025	
Commentaires : Un ancien rapport d'inspection de surveillance était affiché. Le dernier rapport le plus récent doit être affiché et bien en vue dans l'établissement.			
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent.	31(6)	27 mars 2025	16 avr. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été aussi observés au moment de l'inspection de surveillance :

- Le ratio enfant-personne éducatrice
- L'orientation positive aux enfants.
- L'inclusion
- La partie désignation. Le curriculum est utilisé dans la même langue dans laquelle les services sont fournis.

Au moment de l'inspection, il y a eu observation du temps des jeux à l'intérieur, la préparation pour le dîner et le dîner (boîte à dîner).

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 avril 2025

Date

original signé par
Isabelle LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 avril 2025

Date